

de la commanderie de Jalèz (commune de Berrias, Ardèche) : 56 H 4584 (Frémigières), 56 H 4597 et 4598 (Lapalud). Les biens de l'Ordre à Lapalud dépendaient en effet de la commanderie d'Artignan, maintenant Trignan (commune de Saint-Marcel, Ardèche), avant que celle-ci devienne un simple membre de Jalèz.

L'acte le plus ancien relatif à Lapalud est du 3 octobre 1212 ; Béranger Estoud, fils de feu Béranger, donne à Artignan des rentes à Lapalud que son père avait déjà dû vendre à l'Hôpital, car il avait reçu à cause d'elles 3.000 sous viennois ⁵.

Dans la liasse de Frémigières, les actes, qui vont jusqu'à 1308 inclus, sont relatifs à Auriol, situé entre Lapalud et « l'île de Frémigières ». Par testament du 31 juillet 1276, Pierre Giraudi, damoiseau de Mondragon, lègue à Artignan son *affar* d'Auriol ; ce dernier était un fief de l'évêque de Viviers, d'après un *lausime* de 1287 et une reconnaissance de 1308 ⁶.

En dehors d'Auriol, les Hospitaliers étaient à Lapalud seigneurs de terres et de maisons et y possédaient des parts des péages sur terre et sur le Rhône ⁷.

L'inventaire de 1704 des archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles mentionne la « liasse des directes » de Lapalud, comme si les Hospitaliers n'y avaient jamais eu que des cens et des rentes. Cependant, ils y ont possédé une maison, au XI^e siècle au moins ; une reconnaissance de 1274, faite au précepteur de Trignan agissant pour les maisons de Trignan et de Lapalud, est passée à Lapalud dans "l'alberga" de l'Hôpital ⁸. Lapalud paraît avoir été en général un membre de Trignan mais a dû avoir parfois des précepteurs particuliers ; on en connaît tout au moins un en 1252, Guillaume Privat ⁹.

L. d'ALAUZIER.

DES MANUSCRITS INEDITS D'ORANGE A LA BIBLIOTHEQUE WALLONNE DE LEYDE

Au cours du dernier séjour que nous fîmes chez lui en avril 1967, notre ami le pasteur Jean Marc Charensol, l'érudit conservateur de la Bibliothèque Wallonne de Leyde ¹, a eu l'obligeance de nous signaler et de mettre à notre disposition des documents qui se trouvent dans le riche

5. 56 H 4597, n° I.

6. Tout ceci d'après 56 H 4584, n° I, II, III.

7. 56 H 4597 n° III par exemple.

8. Même référence.

9. 56 H 4568. Cf. J. de FONT-RÉAULX, *op. cit.*, p. 197, d'après le même document.

1. Cette bibliothèque, qui occupe maintenant les locaux d'un ancien hôpital, Pieterskerkhof 40, a été organisée sous sa forme actuelle en 1852, mais remonte en réalité au XVI^e siècle, puisque son fonds initial constituait les « Archives du Synode Wallon », dont les plus anciennes pièces sont de 1580.

dépôt dont il a la responsabilité et qui ne semblent pas avoir jusqu'ici fait l'objet d'une communication ou d'une publication.

Il s'agit d'un recueil factice qui, d'après l'indication figurant sur le premier feuillet « Provient des autographes délaissés par M. J. Fabius, vendus à Utrecht, chez J.-L. Beyers, en avril 1867. Catal. N° 195 ».

Ce recueil, coté Ms A 11, comprend quatre pièces sur papier, numérotées postérieurement 1 à 4, ces chiffres ne correspondant pas cependant à l'ordre chronologique.

Nous allons donc examiner succinctement ces quatre pièces en faisant en outre appel, pour expliquer leur contenu et replacer les événements auxquels ils se rapportent dans le cadre de l'histoire de la Principauté à d'autres éléments recueillis aux Archives communales d'Orange, aux Archives départementales de Vaucluse ainsi qu'à divers ouvrages imprimés. Nous ne pourrions cependant nous livrer à une étude exhaustive de la période qu'ils concernent, les anciennes archives de la Principauté se trouvant dispersées dans divers autres dépôts que ceux signalés ci-dessus². Il ne pouvait être question, en effet, de nous livrer à une enquête aussi complète pour une simple communication. De plus, des documents ont disparu par destruction (beaucoup ont été brûlés par ordre de Louis XIV) ou autrement.

Pièce n° 1.

C'est un cahier de 8 pages de 16,8 × 22,6 cm non numérotées, dont 5 écrites, intitulé : « Mémoires pour l'église réformée d'Orange présentés à Monsieur de Zuylikem, plenipotentiaire de Son Altesse dans cet état³. »

Le texte de ce document est divisé en 11 paragraphes :

Le premier paragraphe se réfère à un précédent mémoire présenté par le pasteur Vidal à « Son Altesse Madame ». Ce premier "cahier", bien qu'annoncé comme joint dans ce paragraphe, n'y est pas ; nous savons par E. Arnaud⁴ qu'il contenait une requête à Henriette-Marie Stuart

2. Arch. dép. de l'Isère, Bibliothèques d'Avignon (Musée Calvet) et de Carpentras, Archives générales du Royaume des Pays-Bas et Archives de la Maison Royale d'Orange-Nassau, à La Haye.

3. Constantin Huygens, seigneur de Zuylichem, né et mort à La Haye (1596-1687). Après des études de droit à Leyde, il débuta dans la carrière diplomatique à Londres puis fut secrétaire des princes-stathouders Frédéric-Henri, Guillaume II et Guillaume III - Henri. Envoyé en 1661 à la Cour de Louis XIV pour obtenir la restitution de la Principauté d'Orange à Guillaume III, il y resta quatre ans au bout desquels il réussit à obtenir satisfaction et, après un voyage à Orange, rentra en Hollande. Il consacra sa retraite à la poésie et à la musique d'orgue. Il fut le père du célèbre mathématicien et astronome Christian Huygens, qui découvrit l'anneau de Saturne. (Ces renseignements, tirés de *l'Encyclopédie Winkler* et du *Biographisch woordenboek* de Van der Aa, nous ont été aimablement communiqués par M. le pasteur J.-M. Charensol.)

4. *Histoire des Protestants de Provence, du Comtat Venaissin et de la Principauté d'Orange*, t. II, p. 290.

(veuve de Guillaume II et régente pendant la minorité de son fils), dans laquelle il était demandé « une pension annuelle et perpétuelle » pour payer les honoraires d'un troisième pasteur ; il s'agirait, d'après ce même auteur, de Jacques Pineton de Chambrun le fils. Bien que non datée, cette première demande peut être située entre 1650 et 1660.

Les autres paragraphes ont trait à la "profession" en théologie (§ 2) ⁵, à l'entretien du troisième pasteur (§ 3), au collège (§ 4, 5 et 7), au droit d'exaction sur la péréquation (§ 6), aux pauvres de la Religion recueillis à l'Hôpital (§ 8), à une "morte paye" à accorder au jeune Villeneuve qui fut (en 1663) fouetté aux carrefours de la ville sous prétexte qu'il aurait commis une "irrévérence" dans la chapelle catholique du château (§ 9) ⁶, à la demande de libération « conformément au Concordat de Nîmes » ⁷, d'une jeune fille protestante enlevée à Orange et emmenée à Avignon (§ 10), à la compétence en cas de litiges survenant au sujet des bancs et des places dans les temples (§ 11) ⁸.

La requête n'est pas non plus datée ; cependant certains événements auxquels elle fait allusion autorisent à conclure qu'elle est de 1665 ; mais fut-elle envoyée à M. de Zuylichem alors qu'il était encore à Paris ? ou attendit-on qu'il fût arrivé à Orange pour la lui présenter ? nous ne saurions le préciser ⁹.

Pièce n° 2.

Elle se compose de deux feuilles de 20,5 × 31,8 cm écrites seulement au recto.

C'est une lettre des consuls d'Orange en date du 21 janvier 1665 adressée à M. de Zuylichem et relative à une demande de bois pour chauffer le corps de garde du château, formulée par le gouverneur, M. de Bédar-

5. L'Université d'Orange, établie en 1365 par Raymond V des Baux, fut transformée en 1573 en Académie Protestante. Parmi ses professeurs de théologie réformée, P.-Daniel BOURCHENIN, *Etude sur les Académies protestantes en France au XVI^e et au XVII^e siècle* (Paris, 1882), p. 111, 112 et 468, n'en cite que deux : Jean de Serres, de 1591 à 1597, et Jacques III Pineton de Chambrun, de 1660 à 1685 ; sans doute, entre-temps, cet enseignement resta-t-il en sommeil ?

L'Académie de Montauban avait été transférée à Puylaurens en 1660 et celle de Nîmes fermée en 1664.

6. Cette affaire est rapportée par de CHAMBRUN, *Les Larmes*, p. 5-6, et par ARMAND, *op. cit.*, t. II, p. 296-297.

7. Le texte de ce traité de paix entre catholiques et protestants, conclu le 8 novembre 1578, se trouve à la Bibliothèque d'Avignon, ms. 2398, f^o 36 à 43.

8. Cette question a souvent donné lieu, au cours du XVII^e siècle, à des discussions et même à des bagarres ; les registres des Consistoires en rapportent de très nombreux cas. Cf. Paul de FÉLICE, *Les Protestants d'autrefois* (Paris, 1896-1902, 4 vol. in-8^o), tome I : *Vie intérieure des Eglises. Mœurs et usages*, p. 40.

9. Si nous avions pu nous reporter aux registres du Consistoire, nous aurions certainement trouvé d'autres renseignements expliquant les demandes formulées dans les deux requêtes, mais nous avons tout lieu de craindre qu'ils n'existent plus, car nous n'avons relevé leur trace dans aucun inventaire. Ils ne sont pas non plus dans les archives du temple d'Orange ni à la Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, 54, rue des Saints-Pères, à Paris.

rides ; devant le refus de la Communauté, des soldats coupèrent des arbres et, sur plainte du Conseil de ville, le gouverneur écrivit qu'il s'offrait à en rembourser le prix.

La lettre se termine par des souhaits pour le voyage que le plénipotentiaire doit entreprendre pour se rendre à Orange ; elle porte les signatures autographes des quatre consuls¹⁰.

Pièce n° 3.

Feuille de 22 × 32,3 cm écrite seulement au recto, c'est aussi une lettre, datée du 25 mars 1665, sans indication de destinataire, mais qui, d'après sa teneur, fut adressée à M. de Zuylichem en réponse à sa « despeche du X^e de ce mois » par laquelle il devait annoncer son arrivée à Orange.

Les signataires (Montmiral, Sylvius et Sauzin, respectivement conseiller, procureur général et greffier au Parlement) font connaître qu'ils ont procédé à l'inventaire des armes du château et que, « le commandant de la part du Roy » (de France) en étant sorti avec sa garnison, ils venaient d'y entrer avec celle de Son Altesse. Ils terminent en exprimant le contentement de tous « de voir son autorité souveraine rétablie » et ajoutent qu'ils prient Dieu d'accompagner M. de Zuylichem dans son voyage¹¹.

Pièce n° 4.

Composée de 2 feuillets de 22,5 × 32,5 cm, la première écrite recto-verso, la seconde recto seulement, soit en tout 3 pages.

10. Cette affaire fut évoquée aux séances du Conseil les 19, 20 et 21 janvier (Arch. comm. d'Orange, BB 31, f^{os} 131 v^o, 132 r^o et v^o).

11. Dans l'acte de reddition signé le 20 mars 1660 à Avignon (il se trouve aux Archives de la Maison Royale d'Orange-Nassau, sous la cote 173 A : cf. J. de FONT-RÉAUX, *Inventaire du fonds des Baux et d'Orange...*, p. 15), il avait été prévu que la Principauté devait être restituée à Guillaume III à sa majorité ; il était en outre précisé que le château lui serait remis avec ses canons, ses armes et toutes ses munitions (ARMAND, *op. cit.*, t. II, p. 295) ; c'est ce qui explique l'inventaire auquel il est fait allusion dans le document qui nous occupe.

La nouvelle des heureux résultats des négociations de Zuylichem était parvenue à Orange le 13 décembre 1664, mais le gouverneur français ne reçut l'ordre d'évacuation que le 22 mars 1665 (Arch. comm. d'Orange, BB 31, f^o 140 v^o) ; le 25, les représentants du prince prirent possession du château, et M. de Bédarides en sortit (Bibl. d'Avignon, ms. 5288, f^o 3 v^o).

Zuylichem arriva à Orange le 12 avril 1665 et fut l'objet de manifestations enthousiastes ; le 7 mai, sur la place du Cirque, il fit lire l'acte d'amnistie générale et reçut la prestation de serment de fidélité des membres du Parlement, des consuls, des officiers et habitants d'Orange et des autres villes de la Principauté. Le « verbal » de ces cérémonies fut consigné dans un registre qui est aux Archives départementales de l'Isère, fonds de la Chambre des Comptes du Dauphiné, B 3824 (PRUDHOMME, *Inventaire sommaire...*, p. 294, col. 2 à 298, col. 1). Le 17 juillet suivant, il repartit pour La Haye (Bibl. d'Avignon, ms. 5288, f^o 3 v^o).

C'est un extrait des registres du Parlement d'Orange, signé par Sauvin, greffier, qui contient le "verbal" du conseiller Frédéric de Langes de Montmiral, d'événements qui se sont passés le 17 février 1665¹².

M. de Bédarrides (commandant pour le roi très chrétien en l'absence du commandeur de Gaoult) avait fait arrêter Henry de la Pise, sous prétexte qu'il était armé; ses deux frères, Louis et Joseph, avaient aussi été victimes "d'excès".

Les consuls de la ville se plaignirent à M. de Montmiral, et ce dernier, après s'être informé, se rendit au château, accompagné du procureur général et des premier et second consuls, pour rappeler au commandeur que, d'après les accords de 1660, les sujets de Son Altesse ne devaient pas être traduits devant les autorités françaises, puisque la Principauté avait établi des magistrats pour rendre la justice; ils demandèrent qu'on leur remit ledit de la Pise, ajoutant qu'une fois qu'il serait libéré il serait procédé à une information et ensuite à son procès s'il apparaissait qu'il était coupable.

Après discussion, Henry de la Pise fut remis contre décharge aux autorités orangeoises, qui le firent conduire au palais pour y être mis aux arrêts jusqu'à nouvel ordre, mais nous ignorons, faute de documents si, par la suite, il fut jugé ou non.

Ainsi que l'on a pu le constater, les quatre manuscrits que nous venons d'étudier se rapportent à des événements qui étaient déjà en partie connus; cependant ils apportent un certain nombre de renseignements qui ne figurent pas dans les documents qui se trouvent en France.

Les uns et les autres ne peuvent se suffire à eux-mêmes, puisqu'ils ne sont que des pièces éparses d'une même affaire que leur rapprochement permet de reconstituer, sinon dans son ensemble, tout au moins dans ses principaux épisodes.

Par contre ils constituent en eux-mêmes de nouvelles preuves des intentions de Louis XIV qui progressivement, par des empiétements réitérés dans les domaines religieux et politique, devait aboutir à la confiscation définitive de la Principauté d'Orange et à sa réunion à la couronne de France.

C'est pour ces diverses raisons que nous avons pensé qu'il pouvait y avoir un certain intérêt à signaler l'existence des documents de Leyde et d'en faire l'objet d'une communication dans la ville où les événements auxquels ils se rapportent se sont passés.

Charles DELORMEAU.

12. Dans le registre du Parlement d'Orange, qui est aux Archives départementales de Vaucluse (2 B 49), seuls les deux premiers tiers du verbal figurent (f^os 107 r^o à 108 v^o) ; d'autres pièces de l'affaire se trouvent aux f^os 109 r^o à 110 v^o. Cf. également Arch. comm. d'Orange, BB 31, f^os 135 r^o à 136 v^o.

SOURCE ET BIBLIOGRAPHIE

I. Sources manuscrites

A. *Bibliothèque Wallonne de Leyde.*

Ms. A 11.

B. *Archives communales d'Orange.*

BB 31. Délibérations du Conseil 1660-1673.

C. *Archives départementales de Vaucluse.*

2 B 49. Registre du Parlement d'Orange. Arrêts, Sentences et Comparants de l'année 1665.

J. de Font-Réaulx, Inventaire du fonds des Baux et d'Orange aux Archives de la Maison royale à La Haye avec une introduction sur les archives de la Principauté d'Orange. 1953, XVI + 21 p. (21 × 27 cm) dact.

D. *Bibliothèque d'Avignon* (Musée Calvet)

Ms. 2398. Recueil concernant le Comtat et la Principauté d'Orange.

Ms. 5288. Relation des événements survenus à Orange de 1660 à 1702.

II. Ouvrages imprimés

Arnaud (E.A.), Histoire des Protestants de Provence, du Comtat Venaissin et de la Principauté d'Orange. Paris 1884, 2 vol. in-8°, tome II.

Pontbriand (Comte A. de), Histoire de la Principauté d'Orange..., Avignon, 1891, in-8°.

Gaitte, Informations historiques et statistiques sur l'Eglise protestante d'Orange, Orange, 1852, in-8°.

Pineton de Chambrun (Jacques), Les Larmes... qui contiennent les persécutions arrivées aux Eglises de la Principauté d'Orange depuis l'an 1660..., La Haye, 1688, petit in-8°.

Prudhomme (M.-A.), Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Isère. Archives Civiles. Série B (*suite*). Tome III, Grenoble, 1899, in-4°.

LE LIVRE DE COMPTES D'UN DRAPIER D'AIX EN FOIRE DE BEUCAIRE (1736-1739)

La foire de Beaucaire, grand marché international, passait aux yeux des Languedociens pour « la plus brillante, la plus riche et la plus intéressante foire d'Europe ». Sa tenue multipliait les échanges entre les pays rhodaniens tout en stimulant ceux qu'entretenait le Midi avec le Nord de la France et avec l'étranger. Un document daté de la première moitié du XVIII^e siècle nous offre un fidèle reflet des transactions effectuées en foire de Beaucaire dans le cadre du commerce des étoffes : il s'agit du livre de comptes d'un drapier d'Aix¹. Le recueil se présente

1. Ce livre de comptes est en la possession du Musée du Vieux-Beaucaire (collection sur la foire). Il a figuré sous le n° 279 à l'exposition sur « La Vallée du Rhône » tenue à Beaucaire du 3 juillet au 31 août 1954. Nous adressons nos remerciements au Comité du Musée du Vieux-Beaucaire qui nous a permis d'examiner ce document.